

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 FEVRIER 2018
ORDRE DU JOUR**

Date de la convocation : le 29 janvier 2018

Membres présents : Mesdames Christiane PIROU, Hélène CHARLES, Valérie DEUIL, Marie-Pierre GAONAC'H, Gaëlle CANEVET ; Messieurs LE DU, Jean-Jacques GUEGUEN, Jean L'HARIDON, Martial PEYRICHON, Raymond MESSAGER

Membres absents : Monsieur Ronan GALLIOU

Membres absents excusés :

Procurations :

- **Nomination d'un secrétaire de séance** : Monsieur Martial PEYRICHON

Lecture et approbation du compte-rendu du 18/12/2017.

Approbation à l'unanimité des membres présents du compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2017.

2018-1 Travaux d'aménagement des entrées et de la traversée du bourg – Demande DETR

Des travaux d'aménagement et de sécurisation des entrées de bourg vont être entrepris. Ce projet est divisé en deux phases.

- La phase 1 concerne l'étude globale et les secteurs 1,2, 3, 5 et 6 qui correspondent aux voies de circulation existantes.
- La phase 2 concerne le secteur 4 qui correspond à l'aménagement de la voie derrière l'école.

La phase 1 avec l'étude globale est fixée à 513 157.5 € HT et la phase 2 est à 200 000 HT €.

	Programme et coût des travaux		Montant HT
Phase 1	Etude + secteur 1, 2 et 3, 5 et 6	2018-2019	513 157.5
Phase 2	Secteur 4	2018-2020	200 000

Total	713 157.5
-------	-----------

Afin de financer ce projet, la commune va être amenée à présenter une demande de subvention DETR.

Monsieur le Maire expose que ce type d'investissement entre dans le champ des opérations éligibles à la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – programme 2018.

La subvention sollicitée au titre de la DETR est de 150 000 € correspondant à un taux de subvention de 21%.

Plan d'investissement - Aménagement des entrées et de la traversée du bourg			
Financeurs	Dépense HT de l'opération subventionnable	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat - DETR	713 157.5	21%	150 000
Région			
Département	300 000	25%	75 000
Autres financements publics	713 157.5	21%	150 000
Total des aides publiques sollicitées			
	375 000	52%	
Montant à la charge du maître d'ouvrage			
	338 157.5	48%	
Coût de l'opération HT			
	713 157.5	100%	

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour la réalisation de la totalité de l'opération d'investissement présentée ci-avant.
- Approuve le plan de financement
- Sollicite l'attribution de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR- programme 2018 selon le phasage ci-dessus

Transmis en Préfecture le

2018-2 Lutte contre les mérules et autres parasites xylophages – Inscription en zone vigilance

Au titre de l'article 76 de la loi Alur du 24 mars 2014, certaines disposition concernant la lutte contre la mérule ont été adoptées.

Dans ce cadre, la préfecture du Finistère a pris un arrêté relatif à la lutte contre la mérule et autres parasites xylophages afin de classer les commune du département soit en zone de vigilance, soit en zone d'exposition.

En vertu de l'article 5 de cet arrêté : « Les maires des communes exclues de l'article 2 adresseront annuellement au préfet du Finistère, une délibération du conseil municipal demande le maintien de leur commune en zone de vigilance ou leur inscription en zone d'exposition »

La commune de Landudal est actuellement située en zone de vigilance.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de maintenir la commune de Landudal en zone de vigilance

Transmis en Préfecture le

2018-3 Groupement de commandes – Formations

Afin que les agents de la Ville de Quimper, de Quimper Bretagne Occidentale, du CCAS de Quimper, du CIAS du Steïr, du CIAS de Quimper Bretagne Occidentale, du Symoresco, des communes de Quimper Bretagne Occidentale et du CCAS d'Ergué-Gabéric puissent bénéficier de formations homogènes, il est proposé de créer un groupement de commandes.

Levier de motivation, la politique de formation de la collectivité a pour objectif d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques, de prévoir leurs conséquences organisationnelles et techniques, ainsi que de veiller à la montée en compétence des agents.

Traduction de cette politique, le plan triennal de formation a pour ambition la mise en œuvre opérationnelle des engagements de la collectivité vers les usagers et ses agents, à travers la déclinaison d'actions collectives de formation transversales ou spécifiques à chaque direction.

Afin que les agents de la ville de Quimper, de Quimper Bretagne Occidentale, du CCAS de Quimper, du CIAS du Steïr, du CIAS de Quimper Bretagne Occidentale, du Symoresco, des communes de Quimper Bretagne Occidentale et du CCAS d'Ergué-Gabéric puissent bénéficier d'une formation homogène, via un seul et même organisme de formation, il est nécessaire de lancer des consultations communes ce qui implique la création d'un groupement de commandes en application de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Une convention constitutive définira les modalités de fonctionnement du groupement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de constituer un groupement de commandes avec Quimper Bretagne Occidentale, le CCAS de Quimper, le CIAS du Steïr, le CIAS de Quimper Bretagne Occidentale, le Symoresco, les communes de Quimper Bretagne Occidentale et le CCAS d'Ergué-Gabéric,
- Autorise le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant la ville de Quimper comme coordonnateur.

Transmis en Préfecture le

2018-4 Conférence Intercommunale du Logement – nomination d'un suppléant

Conformément à la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Loi ALUR), Quimper Bretagne Occidentale a mis en place une conférence intercommunale du Logement (CIL) dont les membres ont été désignés par arrêté du Président en date du 31 janvier 2017.

Les maires des communes membres de QBO sont membres de droit de la CIL. Cependant, dans le cas où Monsieur Le Maire ne pourrait se rendre à une réunion de la CIL où un vote doit avoir lieu, il est nécessaire qu'un suppléant soit nommé.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Nomme Monsieur Jean L'HARIDON en tant que suppléant de Monsieur Le Maire à la CIL

Transmis en Préfecture le

2018-5 SIVOM – Nomination des représentants dans les commissions

Le SIVOM du Pays Glazik va se doter de nouvelles commissions permanentes. Il est demandé à chaque commune membre de nommer 2 à 3 membres par commission, faisant partie du conseil municipal.

Les commissions sont les suivantes :

- Petite enfance
- Enfance-jeunesse
- Actions économiques et sociales
- Culture, animations, vie citoyenne et associative
- Projet social

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Désigne parmi les membres du Conseil Municipal pour siéger au sein de la commission Petite Enfance,
 - Madame Valérie DEUIL
 - Madame Marie-Pierre GAONAC'H
 - Madame Gaëlle CANEVET
- Désigne parmi les membres du Conseil Municipal pour siéger au sein de la commission Enfance-Jeunesse,
 - Madame Valérie DEUIL
 - Madame Marie-Pierre GAONAC'H
 - Madame Hélène CHARLES
- Désigne parmi les membres du Conseil Municipal pour siéger au sein de la commission Actions économiques et sociales,
 - Monsieur Jean L'HARIDON
 - Monsieur Martial PEYRICHON
 - Monsieur Didier LE BERRE
- Désigne parmi les membres du Conseil Municipal pour siéger au sein de la commission Culture, animations, vie citoyenne et associative,
 - Madame Valérie DEUIL

- Madame Christiane PIRIOU
- Monsieur Jean-Jacques GUEGUEN
- Désigne parmi les membres du Conseil Municipal pour siéger au sein de la commission Projet social,
 - Madame Marie-Pierre GAONAC'H
 - Monsieur Michel LE DU
 - Madame Hélène CHARLES

Transmis en Préfecture le

Points divers

- La destruction de la maison MAO est maintenant terminée. Le remblai servira par la suite aux futurs travaux de l'école.
- Présentation a été faite des esquisses pour le projet de l'agrandissement de l'école et pour le projet de l'agrandissement de la salle l'Atelier.
- Le 12 février, la société KPMG viendra faire une présentation de la rétrospective financière des comptes de Landudal. En fin du mois de février, présentation sera faite de la prospective financière.
- La réunion de démarrage des travaux du Clos du Doulez aura lieu le 22 février.
- L'équipe Paotred Dispount d'Ergué- Gabéric va utiliser notre stade pour ses entraînements les lundis et mercredis à compter du 12 février. En contrepartie, la ville d'Ergué-Gabéric s'engage à entretenir le terrain (tonte, traçage, roulage...). Un diagnostic sera également effectué sur l'état du terrain afin d'améliorer celui-ci.
- Les travaux de réseaux assainissement et eaux usées ont démarré le 5 février à l'impasse de Kerguelen.

Le maire,

Raymond MESSAGER